

Peut-on agir contre l'évasion fiscale ?

L'affaire Cahuzac a remis au cœur de l'actualité la question de l'évasion et de la fraude fiscales. Ce n'est pas la 1ère fois que les médias et les pouvoirs publics s'emparent de cette question. Mais, jusqu'à présent, le bilan des actions est plutôt décevant. Peut-on en finir avec les paradis fiscaux et l'évasion fiscale ?

La concurrence fiscale est-elle plus avantageuse ?

Pour les champions du libéralisme économique, la concurrence fiscale va de soi. Il revient à chaque pays d'adapter sa fiscalité pour attirer notamment les entreprises. Certains pays comme l'Irlande ont pratiqué le dumping fiscal (taux de l'impôt sur les sociétés : 12,5%). L'Irlande a ainsi connu une période de forte croissance, lui valant le surnom de « tigre celtique ». Puis la plupart des entreprises sont parties vers des pays aux salaires encore plus bas. Actuellement, l'Irlande est en pleine récession.

Cette concurrence incite les pays à baisser notamment le taux de l'impôt sur les sociétés et le taux marginal de l'impôt sur les revenus. En France, le taux de l'I.S. est passé de 50% à 33% et celui marginal de l'I.R de 65% à 45%. Cette concurrence favorise la fraude fiscale notamment grâce aux facturations minorées ou majorées de services d'un même groupe implanté dans différents pays.

L'administration fiscale est-elle trop coûteuse ?

Pour le gouvernement, l'administration fiscale coûte trop cher : il faut sabrer largement dans les effectifs. De 2002 à 2012, la DGFIP a perdu plus de 18% de ses effectifs soit plus de 26.000 emplois. La Direction Générale affirme que la mission de lutte contre la fraude fiscale n'est pas affectée car les emplois de vérificateurs chargés du contrôle fiscal externe seraient relativement épargnés.

Or, tous les emplois de la chaîne fiscale (agents chargés de l'assiette, du contrôle sur pièces, du recouvrement) concourent à l'action contre les manquements aux obligations fiscales.

Dans le même temps, la Direction Générale avance l'idée de réduire les contrôles aux contrôles les plus rentables. C'est oublier que les redressements rapportent annuellement plus de 10 milliards soit largement plus que les rémunérations de toute la D.G.Fi.P.

Il y a manifestement de la part des gouvernements successifs un manque de volonté de s'attaquer à la fraude fiscale. Celle-ci devrait être pourtant une priorité nationale compte tenu des sommes en jeu (40 à 80 milliards par an).

Les principales propositions de la C.G.T. contre la fraude fiscale.

- La levée totale du secret bancaire.
- La lutte contre les paradis bancaires avec en priorité l'interdiction pour les entreprises françaises d'avoir des filiales dans ces paradis.
- L'harmonisation fiscale européenne.
- La taxation des mouvements spéculatifs.
- L'arrêt des suppressions d'emplois à la D.G.Fi.P. et la création d'effectifs pour un contrôle fiscal efficace.

Agir contre la fraude et l'évasion fiscales implique d'en finir avec l'idée que la concurrence fiscale serait plus avantageuse et avec l'idée qu'il faut à tout prix supprimer des emplois à la D.G.Fi.P. Ces hypothèques levées, il n'y aurait plus d'obstacle majeur à la prise de décisions significatives aux niveaux national, européen voire mondial.

Cela permettrait une lutte efficace contre la fraude fiscale. Sans elle, pas de justice fiscale. Sans elle, des pays comme la France se privent de ressources budgétaires importantes. Comment faire accepter l'impôt à la population quand nombre de fortunés et de sociétés soustraient à l'impôt des sommes énormes.

En tant qu'agents de la D.G.Fi.P. et en tant que citoyens, il est maintenant urgent de s'emparer de la question de la fraude fiscale.

HUMOUR

Alerte : le MEDEF veut sauver nos retraites !

Sans rire, le MEDEF affirme sauver les retraites en prônant à la fois une hausse de la durée des cotisations (à 43 ans en 2020) et un recul de l'âge légal (63 ans en 2020, 65 ans en 2040). Dans ce cas, la retraite notamment des cadres, serait lointaine, très lointaine.

Enfin, à l'instar de la « réforme » de 2010, ces mesures ne régleraient pas le problème du financement. Retarder le départ à la retraite des seniors, c'est retarder l'embauche des personnes censées les remplacer donc augmenter le chômage et ainsi se priver de cotisations pour les retraites.

La C.G.T., quant à elle, préconise en particulier une cotisation sur les revenus financiers des entreprises au même taux que les salaires. Les 250 milliards taxés rapporteraient 20 milliards par an aux caisses de retraite soit le déficit prévu en 2020.

Le hic : le gouvernement écoute plus le MEDEF que les syndicats. Alors, il va falloir sérieusement hausser le ton !

HUMEUR

Plus de 2h d'attente au C.F.P. Grenoble. Et la DDFiP va-t-elle aggraver cela ?

Le Dauphiné Libéré du 16 mai dernier a rendu compte de l'affluence lors de la campagne des déclarations de revenu au C.F.P. Grenoble. Mais le quotidien ne s'est guère interrogé sur la qualité de traitement des demandes des usagers et sur les conditions de travail des agents chargés de l'accueil. Par ailleurs, la DDFiP va-t-elle aggraver cette situation ? Si son projet de transfert du recouvrement de Meylan à Grenoble aboutit, les contribuables de 5 communes ayant des problèmes de paiement devront se déplacer au C.F.P. Grenoble et ainsi grossir la foule. De plus, il est à craindre que la fin de la demi-part pour les célibataires, veufs, divorcés, le gel du barème de l'IR et l'accentuation de la crise (chômage en hausse, pouvoir d'achat en baisse) contribuent à amplifier les files d'attente.

Mais, pour la DDFiP, pas d'inquiétude, tout va bien.

Serions-nous LES SEULS ?...

L'action paie : la preuve par Roissy Charles de Gaulle.

Après plusieurs jours de grève, les salariés de Passerelle de l'aéroport Charles de Gaulle chargés de l'aide aux personnes à mobilité réduite, ont obtenu 450 euros d'intéressement (au lieu de 250 euros), 367 euros de primes annuelles et 350 euros de prime exceptionnelle.

La D.G.Fi.P. malmène les collectivités locales

Par le moyen de 2 circulaires, la D.G.Fi.P. fragilise la mission de la gestion financière des collectivités locales.

***Gestion des services publics territoriaux : Pour la D.G.Fi.P., le privé, c'est mieux !**

Dans une circulaire du 3 juin dernier, le Directeur Général indique que les collectivités doivent être informées que la remunicipalisation de services comme l'eau se traduirait par un service de recouvrement dégradé compte tenu de l'impossibilité d'augmenter les moyens des trésoreries. La Direction Générale incite donc les comptables à influencer les ordonnateurs à garder le privé alors que celui-ci est en moyenne plus cher que la gestion directe (30% pour l'eau).

***Recouvrement des produits locaux : l'O.T.D. au plus vite !**

La circulaire du 19 avril dernier annonce la suppression de l'envoi de la mise en demeure. Après l'unique lettre de relance, c'est l'O.T.D. (Opposition à Tiers Détenteur). Quand on sait qu'environ un tiers des impayés est réglé avec la mise en demeure, la mesure va se traduire par l'emploi encore plus massif de l'O.T.D. bancaire (avec frais bancaires pour les débiteurs !) Vous trouverez aux liens suivants l'expression de la C.G.T. sur ces 2 circulaires :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/Gestion-des-services-publics,11521.html>

<http://www.financespubliques.cgt.fr/Recouvrement-des-produits-locaux.html>

Compte-rendu CAP sélection IDIV encadrement de juillet 2013.

La C.G.T. a voté contre notamment en raison du non-respect de l'équilibre des 3 piliers (dossier personnel/avis du directeur/entretien). Vous trouverez aux liens suivants la déclaration liminaire et le compte-rendu de cette CAP :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/Capn-du-8-juillet-2013-selection-d.html>

<http://www.financespubliques.cgt.fr/Capn-selection-IDIV-encadrement-du.html>

SIP comptable Grenoble-Grésivaudan : La C.G.T. s'adresse au Président de la République.

La C.G.T., n'ayant pas eu de réponse aux courriers adressés le 27/11/2012 aux ministres de l'Economie et du Budget, s'est adressée le 22/05/2013 au Président de la République. Vous trouverez sur le site suivant la copie de cette intervention et également l'échange de courriers entre M.MOSCOVICI et Mme DAVID, Sénatrice de l'Isère, et toutes autres informations sur l'action en particulier de la C.G.T. contre ce projet :

[www.financespubliques.cgt.fr/38/ rubrique notre activité /SIP Grésivaudan](http://www.financespubliques.cgt.fr/38/rubrique%20notre%20activit%C3%A9/SIP%20Gr%C3%A9sivaudan)